



Dossier de presse
Pavillon Bleu 2013 Ports de Plaisance
www.pavillonbleu.org

Cérémonie de Remise du label Pavillon Bleu Ports de plaisance 2013



Mardi 30 avril 2013 à 11h30
Port de France à Toul
(Meurthe-et-Moselle)

Contact presse :
Patrice Gonzalez – Communication/Presse
Mobile : 06 64 50 49 04
E-mail : gzz.p@f3e.org

SOMMAIRE

- Communiqué Pavillon Bleu
- Palmarès Ports de Plaisance Pavillon Bleu 2013
- Procédure et critères d'attribution
- Communiqué du port de plaisance accueillant : Port de France à Toul
- Communiqué de la Fédération Française des Ports de Plaisance
- Communiqué d'Eco-Emballages
- Communiqué de la Ligue de Protection des Oiseaux délégation PACA
- Communiqué des Eco Maires
- Communiqué de la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme
- Communiqué de Vacances Propres
- Communiqué du Tour de France à la Voile 2013
- Communiqué de la Fédération des Villes Moyennes

Les Partenaires du Pavillon Bleu



www.ffss.fr



Le Pavillon Bleu : un label international

Le Pavillon Bleu est un programme international initié par la France, mené dans 46 pays à travers le monde (Maroc, Afrique du Sud, Nouvelle Zélande, Canada, Caraïbes, Brésil) et attribué à plus de 3850 sites. Tous les ans un jury international se réunit pour attribuer le label et des visites de contrôle systématiques pour tous les sites sont effectuées tout au long de l'année pour s'assurer du bon respect des critères. Le Pavillon Bleu reçoit le soutien notamment de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'UNESCO, pour sa capacité à accompagner les politiques de développement durable des communes et ports de plaisance.

Participer au programme du Pavillon Bleu, au-delà même de l'obtention du label et de son excellence environnementale, c'est s'engager sur le long terme et suivre les recommandations émises chaque année aux candidats. Cette grille d'indicateurs de suivi et d'évaluation, indispensable pour identifier les efforts à réaliser, permet aussi de mesurer les progrès obtenus.

Ce diagnostic donne le temps à tous les acteurs, les décisionnaires, les élus locaux de faire émerger une vision commune du territoire et de s'approprier ce projet de développement durable.

Le Pavillon Bleu des ports de plaisance est une démarche volontaire, positive, annuelle et évolutive, un investissement sur le long terme qui profite aux populations résidentes et touristiques, et valorise le port labellisé.

Il récompense les ports du littoral (depuis 1987) et les ports continentaux (depuis 2002) qui intègrent l'environnement dans la gestion globale du site portuaire : sensibilisation du public au respect de l'environnement, équipements, offre de services, prévention et réduction à la source des nuisances, déchets et pollutions... (voir détails des critères pages suivantes)

L'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe a 30 ans !



En France, le label Pavillon Bleu est géré par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, qui fête en 2013 ses 30 ans d'actions dans le domaine de l'éducation au développement durable.

Trente ans d'actions stimulantes pour toutes les sphères de la société : collectivités territoriales, entreprises, jeunesse et monde scolaire, associations, citoyens...

Trente années qui ont vu s'étendre à 63 pays le réseau international de la *Foundation for Environmental Education* dont nous faisons partie.

Trente ans qui nous ont permis de sensibiliser des millions de nos concitoyens aux enjeux de l'environnement et du développement durable.

Tout ceci n'a été possible que grâce à nos partenaires publics et privés et à la confiance que les participants à nos campagnes nous ont accordée.

Plus que jamais, l'urgence de se saisir de ces enjeux s'impose à chacun de nous, dans nos foyers, au travail, en vacances et dans nos loisirs ; nous ne pouvons plus dire que "nous ne savions pas". Et il ne tient qu'à nous de faire de ces enjeux des opportunités plutôt que des contraintes.

Plus que jamais notre engagement s'appuie sur les leviers qui ont fait leur preuve depuis la création de notre association : actions concrètes, pragmatisme, mise en relation des personnes et des structures qui se mobilisent, valorisation des initiatives positives et partage des bonnes pratiques.

Si vous n'êtes pas déjà engagés à nos côtés, rejoignez nos campagnes !

Découvrez l'ensemble de nos activités sur www.f3e.org/action-fee

30 ans ! 30 actions !

Dans le cadre des 30 ans de l'of-FEEE, le Pavillon Bleu mettra en avant pendant 30 jours de la saison estivale, 30 lauréats Pavillon Bleu.

Ces lauréats ont été sélectionnés sur leur durée d'engagement dans le label mais aussi leurs actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Parmi ces 30 lauréats, 10 ports de plaisance Pavillon Bleu ont été sélectionnés :

- 1 / Les calanques de Port Miou (13)
- 2 / Port de plaisance de La Rochelle (17)
- 3 / Port de plaisance de Rochefort (17)
- 4 / Port de plaisance de Binic (22)
- 5 / Port de plaisance de Bellegarde (30)
- 6 / Port Camargue (30)
- 7 / Port de plaisance du Cap d'Agde (34)
- 8 / Port de Rives – Thonon les Bains (74)
- 9 / Port de plaisance de Fécamp (76)
- 10 / Port de plaisance de Saint Pierre des Embiez (83)

Retrouvez tout l'été sur www.pavillonbleu.org et www.facebook.com/PavillonBleuFrance une présentation détaillée de ces lauréats.

Expérience de tri en navigation de plaisance : un partenariat Vacances Propres / Pavillon Bleu

Pour la troisième année consécutive, le Pavillon Bleu et son partenaire Vacances Propres mènent une opération de sensibilisation au tri des plaisanciers.

Après avoir proposé pendant 2 ans sur une phase test la possibilité à une dizaine de ports de mettre à disposition des usagers un distributeurs de sacs poubelles et de sacs de recyclage en plastique, nous proposerons cette année, à 25 ports de plaisance Pavillon Bleu, des sacs réutilisables pour permettre aux plaisanciers de faire le tri des déchets à bords de leur bateau.

La société Eco-Emballages

Bien entendu, le Pavillon Bleu poursuit son partenariat historique avec **la société Eco-Emballages** qui organise la collecte sélective et le recyclage des déchets ménagers en France. **Eco-Emballages** est aujourd'hui reconnue comme une société de services pour les collectivités locales et les industriels. Son expertise technique et économique unique autour de la collecte sélective et du tri a été reconnue par un nouvel agrément.

Le partenariat avec le Pavillon Bleu porte notamment sur **la réduction à la source des déchets et le renforcement et l'amélioration du geste de tri, et conforte cette approche avec le programme Vacances Propres.**

Evolution de la réglementation en matière de pêche, taille des poissons

L'of-FEEE, a participé à l'Assemblée plénière du Conseil Supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques le 15 novembre 2012, abordant l'évolution de la filière nautique et des modifications réglementaires intervenues depuis un an dans ce domaine. De cette assemblée, l'of-FEEE est ressorti convaincu de la nécessité de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la plaisance à la protection du milieu.

La sensibilisation de tous les pratiquants aux enjeux écologiques et aux impacts de leurs activités sur la ressource et les milieux semblent aujourd'hui un levier primordial pour assurer la durabilité de la plaisance.

La pêche de loisir est particulièrement concernée de par la révision régulière des arrêtés, décrets et autres circulaires qui modifient les tailles minimales de capture.

Ainsi l'arrêté du 26 octobre 2012 réduit drastiquement la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins selon les zones géographiques considérées.

Le Pavillon Bleu a relayé cette information auprès des ports de plaisance labellisés par le biais de son site internet et de sa page Facebook.

Retrouvez l'arrêté du Ministère de l'Ecologie, Du Développement Durable et de l'Energie sur le site :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026582115&dateTexte=&categorieLien=id>

Depuis plus d'un siècle, le développement touristique du littoral français s'est accompagné d'un développement de la navigation de plaisance : d'une activité élitiste à un loisir populaire, le nautisme connaît aujourd'hui une croissance régulière et contribue à l'intérêt des français pour la mer et les océans. Parallèlement, le dynamisme et l'extrême diversité de la flotte nautique sont parfois source d'inquiétude quant à son impact environnemental sur le milieu.

Ainsi, afin que le développement des loisirs nautiques puisse s'effectuer dans la durée, il est nécessaire que l'ensemble des pratiques s'inscrive dans une dynamique de responsabilisation des plaisanciers, en terme de sécurité de navigation, mais aussi en terme de respect de l'environnement marin.

Dans ce cadre, le Pavillon Bleu est sensible depuis 1987, au développement des structures portuaires pour qu'elles apportent aux plaisanciers une information et un accompagnement réguliers. Chaque année, les ports de plaisance littoraux et continentaux sont de plus en plus nombreux à rejoindre le Pavillon Bleu et à s'investir dans le label.

Un palmarès en évolution

La France à l'initiative historique du Pavillon Bleu fête cette année sa 26ème année de labellisation de ses ports de plaisance. Son palmarès depuis le début de ses campagnes est en constante augmentation. Cela se confirme à nouveau en 2013 puisque le Pavillon Bleu totalise 92 ports de plaisance labellisés dont 4 en outre-mer. (87 ports labellisés en 2012, 84 ports en 2011). **C'est le record historique du nombre de labellisés.**

Nous accueillons sept nouveaux ports de plaisance : **le port de plaisance de Solenzara (20), les ports de Marseillan Plage et de Marseillan Ville (34), le port de France (54), le port de plaisance de Pont à Mousson (54), le port de Décize (58) et le port de Marina Taïna (Polynésie française).**

Nous souhaitons les féliciter pour l'excellente qualité de leur première candidature et les encourager à poursuivre leurs efforts de sensibilisation à l'environnement de leurs plaisanciers.

Les ports labellisés Outre Mer

En ce qui concerne l'Outre-Mer, le nombre de labellisés pour la saison 2012/2013 passe à quatre ports de plaisance :

- le **Port de Saint-Leu** à la Réunion
- le **Port de Saint-Gilles** à La Réunion
- le **Port du Marin** en Martinique.
- le **Port de Marina Taïna** en Polynésie française (**nouveau labellisé**)

L'annonce du palmarès

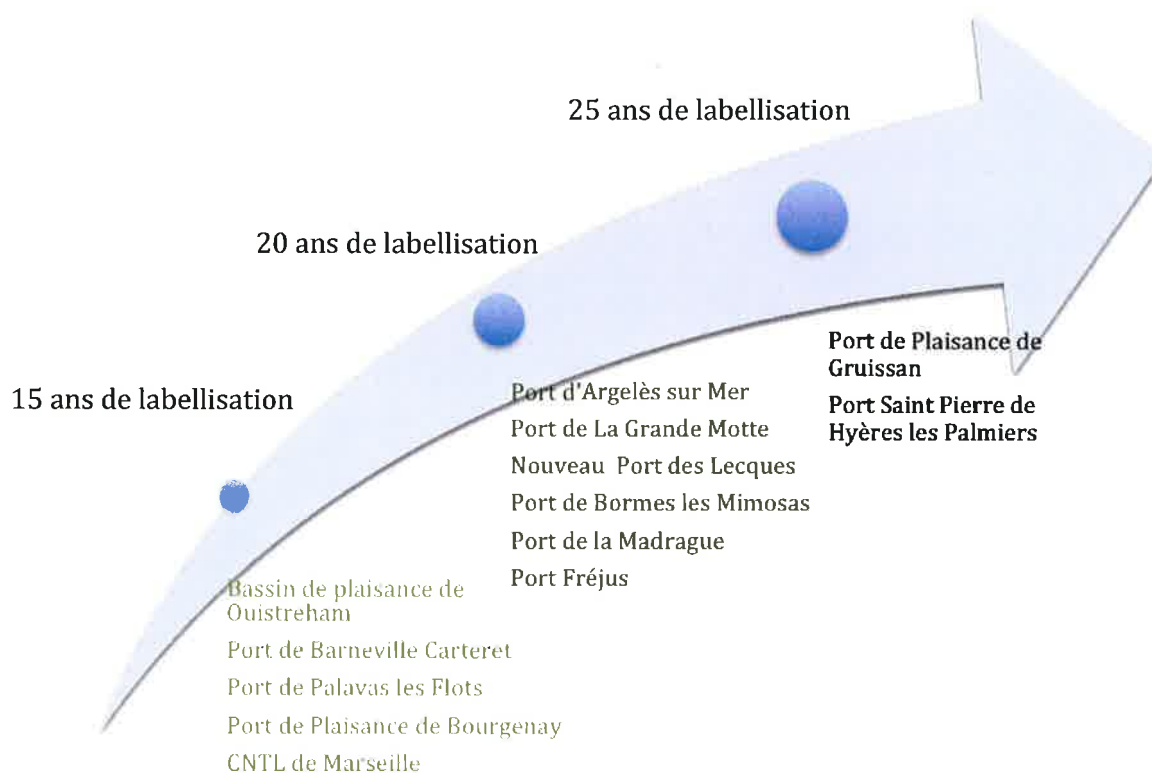
Le Pavillon Bleu est fier d'annoncer son palmarès 2013 depuis le port de France à Toul. Labellisé pour la première fois, le port de France se distingue par son dynamisme et son investissement en matière de politique environnementale mais aussi par ses nombreuses actions de sensibilisation et de valorisation de son territoire : Des services directs aux plaisanciers (avec notamment le tri des déchets...), en passant par le choix des matériaux du projet (forte utilisation du bois dans la rénovation de la capitainerie...), tout en créant une végétalisation naturelle du site, le Pavillon Bleu est fier de valoriser aujourd'hui la commune de Toul et le port de France.



Vue aérienne-Ville de Toul

L'annonce du palmarès 2013 est également l'occasion de féliciter les ports de plaisance fidèles qui fournissent des efforts continus pour suivre et correspondre aux critères du label Pavillon Bleu.

Bravo pour votre fidélité au Pavillon Bleu



Nous rappelons que l'acte de candidature au Pavillon Bleu est volontaire et gratuit pour les primo candidats

Les 4 premières régions Pavillon Bleu port de plaisance

Région	Nombre de ports Pavillon Bleu 2013
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24
Languedoc-Roussillon	20
Basse Normandie	7
Bretagne	7


Les premiers départements Pavillon Bleu port de plaisance

Département	Nombre de ports Pavillon Bleu 2013
Var	14
Hérault	9
Bouches du Rhône	5
Alpes Maritimes	5
Aude	5
Manche	5

Le Pavillon Bleu des plaisanciers : adhérer pour une plaisance responsable

Si l'amélioration des équipements disponibles et de l'information des usagers sur le port fait partie intégrante de la mission du Pavillon Bleu, la sensibilisation à l'environnement est à l'origine même de la création du label. Aussi, les plaisanciers soucieux de leur environnement, peuvent s'engager à respecter les milieux aquatiques en signant la charte des plaisanciers, affichée dans tous les ports de plaisance lauréats. Ils peuvent également la télécharger sur www.pavillonbleu.org et avec une contribution libre en soutien au programme Pavillon Bleu, arborer un petit drapeau Pavillon Bleu sur leur bateau en signe de reconnaissance de leur engagement.

PAVILLON
BLEU



**Plaisanciers,
adhérez
à la charte
Pavillon Bleu.**

Charte adoptée par
www.pavillonbleu.org


Le Pavillon Bleu est
un programme de l'office
français de la Fondation
pour l'Éducation
à l'Environnement
en Europe (of-FEET)

115 rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris

Tel. 01 45 49 40 50
Fax 01 45 49 47 49
office@of-feet.fr

www.pavillonbleu.org
www.blueflag.org

CHARTE DES PLAISANCIERS



I
*Je ne jette pas mes déchets dans l'eau,
sur le littoral ou sur les berges.*

II
*Je ne rejette pas mes eaux noires
dans le milieu aquatique.*

III
*J'utilise une cuve de récupération
des eaux usées à bord.*

IV
*Je ne déverse aucun produit toxique dans le milieu
(hydrocarbures, peintures, batteries usagées,
produits d'entretien...). Je dépose l'ensemble
de mes déchets spéciaux ou dangereux dans
les conteneurs prévus à cet effet.*

V
*J'utilise de manière adéquate les conteneurs
sélectifs et j'encourage les autres au geste de tri.*

VI
*J'utilise de préférence des produits respectueux
de l'environnement (peintures certifiées,
produits d'entretien).*

VII
*Je signale aux autorités compétentes toute pollution ou
atteinte à l'environnement que je constate.*

VIII
*Je n'utilise aucune pratique illégale pour
la pêche et je respecte toutes les recommandations
et interdictions en la matière.*

IX
*Je respecte et protège la faune et la flore
aquatiques, notamment pendant les périodes
de reproduction (oiseaux, tortues...).*

X
Je respecte les espaces naturels sensibles et protégés.

XI
*Je ne détériore pas les fonds subaquatiques
notamment lorsque je suis au mouillage.*

XII
*Je ne dérange pas les autres usagers du milieu
aquatique, notamment les professionnels de la pêche
et respecte les règles et consignes de navigation.*

XIII
*Je n'achète pas, ni n'utilise d'objets réalisés à partir
d'espèces protégées ou de trouvailles archéologiques.*

XIV
*J'encourage les autres plaisanciers à protéger
l'environnement et je me fais le relais de cette charte.*

XV
*Je choisis de façon privilégiée les ports de plaisance
Pavillon Bleu qui par leurs équipements et leur gestion
contribuent à la préservation de l'environnement.*

Plus d'information sur le Pavillon Bleu des plaisanciers sur www.pavillonbleu.org



Liste des ports de plaisance lauréats 2013

92 ports

en rouge les nouveaux labellisés

Alpes Maritimes (06)

Port Camille Rayon du Golfe Juan
Port de La Napoule
Port de Marina Baie des Anges (*Villeneuve Loubet*)
Port Pierre Canto (*Cannes*)
Port Vauban (*Antibes*)

Aude (11)

Port de Carcassonne
Port de Castelnaudary
Port de Plaisance de Narbonne
Port de Plaisance de Gruissan
Port Leucate

Bouches du Rhône (13)

Calanque de Port Miou (*Cassis*)
CNTL de Marseille
Port de Plaisance de Port St Louis du Rhône
Port Napoleon (*Port St Louis du Rhône*)
Port Saint Gervais de Fos sur Mer

Calvados (14)

Bassin de plaisance de Ouistreham
Port de Plaisance de Courseulles sur Mer

Charente Maritime (17)

Port de Plaisance de La Flotte
Port de Plaisance de la Rochelle
Port de plaisance de Rochefort
Port de Saint Denis d'Oléron

Corse du Sud (20)

Port de plaisance de Solenzara

Côtes d'Armor (22)

Port de Plaisance de Binic
Port de Plaisance de Paimpol
Port de St Quay Portrieux

Drôme (26)

Port de l'Épervière (Valence)

Finistère (29)

Port de Plaisance de Camaret
Port de plaisance de Douarnenez
Port de Plaisance de Morgat
Port du Moulin Blanc (*Brest*)

Gard (30)

Port Camargue (*Grau du Roi*)
Port de Bellegarde

Gironde (33)

Port Médoc (*Le Verdon sur Mer*)

Hérault (34)

Port de plaisance de Bouzigues
Port de La Grande Motte
Port de Marseillan Plage
Port de Marseillan Ville
Port de Palavas les Flots
Port de Plaisance de Carnon
Port de Plaisance de Frontignan
Port de Plaisance du Cap d'Agde
Port départemental de Vendres en Domitienne* (*Vendres-plage*)

Loiret (45)

Port de Briare le Canal

Manche (50)

Port de Barneville Carteret
Port de Chantereyne de Cherbourg
Port de Diélette
Port de Plaisance de Carentan
Port de Saint Vaast La Hougue

Marne (51)

Port de plaisance de Nuisement
Station nautique de Giffaumont
Champaubert
Relai nautique de l'Anse du Jard (*Châlons-en-Champagne*)

Haute-Marne (52)

Port de Nemours

Meurthe et Moselle (54)

Port de France de Toul
Port de plaisance de Pont à Mousson
Port Saint Georges de Nancy

Moselle (57)

Port de Metz
Port de Sarreguemines

Nièvre (58)

Port de Décize

Nord (59)

Port du Grand Large de Dunkerque
Port de Plaisance de Saint Amand les Eaux
Port Fluvial des Près du Hem (*Armentières*)

Pas-de-Calais (62)

Port de plaisance d'Étaples

Pyrénées-Orientales (66)

Port d'Argelès sur Mer
Port de plaisance de Port Vendres
Port de plaisance de Saint-Cyprien
Port Saint Ange de Barcarès

Haut-Rhin (68)

Port de Colmar

Haute-Savoie (74)

Port de Plaisance de Rives (*Thonon-les-Bains*)
Port de Sciez

Seine Maritime (76)

Port de Dieppe
Port de Plaisance de Fécamp
Port de Plaisance de Saint Valéry en Caux

Somme (80)

Port de Plaisance de Saint Valery sur Somme

Var (83)

Nouveau Port des Lecques (*St Cyr/Mer*)
Port de Bormes les Mimosas
Port de la Coudoulière
Port de la Madrague (*St Cyr/Mer*)
Port de Plaisance de Bandol
Port de Plaisance de Santa Lucia
Port de Plaisance les Marines de Cogolin
Port de Plaisance Saint Pierre des Embiez
Port du Lavandou
Port Fréjus
Port Saint Pierre de Hyères les Palmiers
Port San Peire des Issambres
Port Miramar La Londe
Vieux Port des Lecques (*St Cyr/Mer*)

Vendée (85)

Port de Plaisance de Bourgenay

La Réunion 2012/2013

Port de Saint-Leu
Port de Saint-Gilles

Martinique 2012/2013

Port du Marin

Polynésie Française 2012/2013

Port de Marina Taïna

**92 ports de plaisance labellisés en 2013 en métropole
dont 4 ports de plaisance labellisés en 2012/2013 dans l'Outre-Mer**

VISITES DE CONTRÔLE ETE 2013

Comme chaque année, l'ensemble des sites labellisés Pavillon Bleu sera contrôlé par l'of-FEEE au cours de la saison estivale.

Celles-ci seront réalisées par quatre auditeurs-conseils de la Fondation, qui parcourront l'ensemble du territoire national afin de contrôler les plages et ports de plaisance labellisés cette année.

Ces auditeurs seront également des représentants du label Clef Verte (label de l'of-FEEE destiné aux hébergements touristiques tels que les campings, hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, résidences de tourisme ainsi qu'aux restaurants) afin d'effectuer les visites d'audit et de contrôle de ces établissements.

Formés aux deux labels Clef Verte et Pavillon Bleu, c'est près de 600 visites de contrôle que les auditeurs-conseils réaliseront sur le terrain, parcourant ainsi près de 50 000 km. Outre un objectif d'évaluation des lauréats, ces visites permettent d'accompagner les communes et ports labellisés dans leur politique de gestion environnementale.

Ainsi, quatre grands objectifs peuvent être dégagés des visites de contrôle Pavillon Bleu :

- **Collecter** en amont du jury les informations sur la gestion environnementale des plages / ports qui compléteront le dossier
- **Vérifier sur site** la conformité des informations données lors de la labellisation
- **Conseiller** le gestionnaire sur les éventuelles améliorations à apporter sur le site labellisé
- **Produire un avis** destiné au jury Pavillon Bleu

Plusieurs communes et ports de plaisance feront également l'objet d'une visite impromptue réalisée par la coordination internationale du Pavillon Bleu.



Port de France de Toul

COMMENT OBTENIR LE PAVILLON BLEU

CRITÈRES d'attribution du Pavillon Bleu

L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de 2 types de critères :

- les **critères essentiels** : ils constituent le minimum exigé pour obtenir le Pavillon Bleu (sauf demande de dérogation motivée devant être validée par le jury national et approuvée par le jury international, qui est en tout point souverain)
- les **critères guides** (pouvant devenir à terme impératifs)

Ces critères sont répartis en 4 catégories :

- les critères liés à l'éducation à l'environnement
- les critères liés à la gestion du site
- les critères liés à la gestion du milieu
- les critères liés à la gestion des déchets

Pour être labellisé, il faut :

- être candidat chaque année
- satisfaire aux critères essentiels
- avoir une politique environnementale globale affirmée (soit satisfaire de façon conséquente à un ensemble de critères guides) et être dans l'esprit du Pavillon Bleu dans une démarche de gestion durable
- et suivre les recommandations émises par le jury national année après année

Rappel : Les jurys français et international du Pavillon Bleu, seules instances compétentes et décisionnaires, jugent au cas par cas du respect des critères, des efforts consentis en fonction de la taille, des moyens financiers et autres caractéristiques du candidat.

1/ L'éducation à l'environnement



Critères essentiels :

- Affichage des critères, coordonnées de l'of-FEEE et code de bonne conduite.
- Diffusion et relais de la Charte des Plaisanciers Pavillon Bleu
- Existence d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées
- Mise en œuvre d'un programme de management environnemental
- Mise en place de trois actions de sensibilisation aux problèmes d'environnement et de protection de la nature, dont deux au moins pendant la saison

Les thèmes abordés pourront être :

L'eau et l'assainissement, L'énergie, Les déchets, Les espaces naturels, La faune et la flore, L'agriculture, Les paysages, Les moyens de locomotions, Les comportements respectueux de l'environnement...

Critères guides :

- Sensibilisation du personnel portuaire
- Incitation des touristes à utiliser les moyens de locomotion « alternatifs » (vélo, marche à pied, transports en commun...)

2/ La gestion du site



Critères essentiels :

- Affichage d'un plan du port
- Niveau d'équipement du port satisfaisant (bornes électriques et eau, téléphone...)
- Bonne gestion des bâtiments
- Réglementation de la circulation sur le port
- Accueil et information satisfaisants
- Affichage des consignes de sécurité et plans de secours en 2 langues
- Equipement de secours et de sécurité adaptés à la taille du port

Critères guides :

- Accès et facilités pour les personnes à mobilité réduite.
- Mise en place d'un comité de gestion Pavillon Bleu

3/ La gestion du milieu



Critères essentiels :

- Répartition et entretien des équipements sanitaires conformes à la réglementation départementale
- Absence de rejets directs d'eaux usées dans le port
- Récupération et traitement des eaux usées des bateaux
- Mise en œuvre d'une politique de récupération et traitement des eaux usées des aires techniques avant rejet dans le milieu
- Propreté du plan d'eau garantie en permanence
- Politique de résorption à la source des pollutions
- Politique de réduction des dépenses en énergie et en eau
- Gestion des boues de dragages
- Pour les ports de plus de 1000 anneaux, récupération et traitement des liquides polluants des cales
- Analyses régulières des eaux du port et des sédiments

Critères guides :

- Absence de pollution olfactive ;
- Récupération et traitement des liquides polluants des cales pour les ports de moins de 1000 places
- Incitation à l'utilisation de produits et techniques respectueux de l'environnement.

4/ La gestion des déchets



Critères essentiels :

- Établissement d'un plan de réception et de traitement des déchets conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2004 et suite à la directive européenne 2000-59 sur les installations portuaires de réception des déchets d'exploitation des navires.
- Niveau d'équipement adéquat et suffisant
- Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers
- Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets spéciaux

Critères guides :

- Existence d'une déchetterie portuaire ;
- Sensibilisation des plaisanciers à l'utilisation des installations portuaires.

PROCEDURE d'attribution du Pavillon Bleu

1. Annonce officielle par l'of-FEEE et les partenaires de la campagne du lancement de la campagne et appel à candidature.
2. Réception et enregistrement des candidatures par l'of-FEEE.
3. Envoi par l'of-FEEE des dossiers de candidatures aux candidats et de demandes d'informations formalisées aux préfectures dans le cadre de l'accès des citoyens à l'information publique.
4. Réception et enregistrement par l'of-FEEE des documents dûment remplis par les candidats.
5. Réception et enregistrement par l'of-FEEE des informations reçues des services préfectoraux.
6. Traitement et synthèse par l'of-FEEE de l'ensemble des données.
7. Réunion et délibérations des jurys nationaux pour avis, pour l'ensemble des candidats.
8. Décision prise par le Président de l'of-FEEE sur la base de l'avis des jurys.
9. Envoi par l'of-FEEE des recommandations des jurys à l'ensemble des candidats.
10. Aux candidatures non retenues : envoi dans les 3 jours par l'of-FEEE de l'avis circonstancié du jury national.
11. Possibilité de recours dans les 72 heures.
12. Pour les candidatures retenues : envoi au jury international pour examen.
13. Aux candidats refusés par le jury international : envoi dans les 3 jours par l'of-FEEE de l'avis circonstancié du jury européen.
14. Possibilité de recours dans les 72 heures.
15. Annonce du palmarès lors d'une conférence de presse nationale. (En postulant, les lauréats s'engagent à ne pas divulguer l'information avant le déroulement de la cérémonie officielle.)
16. Visites de contrôle tout au long de la saison et de la procédure.
17. En tout, 100% de visites sur tous les sites retenus.